

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 30
procurations : 9
votants : 39

Date de convocation :
24 juin 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, C. MERLOT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par C. VINCENT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, M. SECRET par S. RODRIGUEZ, F. GUILLET par J. LAVOREL

EXCUSEE : G. NICOUD

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, G. BARON, J. CHEVALIER, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Président de séance : Michel DE SMEDT

Délibération n° c_20250630_fin_084

Arrêt du compte administratif 2024 – Budget principal

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Il est donné lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget principal de la Communauté de Communes du Genevois.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par le Comptable public.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31 ;

Vu la délibération n° c_20240325_fin_20 du Conseil communautaire du 25 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 – Budget principal ;

Vu la décision n° 2024-93 du 30 juillet 2024 relative à la décision modificative n° 1 (DM1) portant virements de crédits budgétaires de chapitre à chapitre ;

Vu la délibération n° c_20241104_fin_108 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant affectation des résultats 2023 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20241104_fin_114 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant adoption du budget supplémentaire 2024 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20241216_fin_132 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 portant décision modificative 2024 n° 2 – Budget Principal ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_076 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte de gestion 2024 – Budget principal ;

Vu la note de synthèse et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : arrête le compte administratif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois, comme suit :

FONCTIONNEMENT		CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement		34 116 231,58
Dépenses d'ordre de fonctionnement		1 197 179,70
Dépenses de fonctionnement		35 313 411,28
Recettes réelles de fonctionnement		37 423 643,87
Recettes d'ordre de fonctionnement		50 235,65
Recettes de fonctionnement		37 473 879,52
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N AVANT REPRISE RESULTAT		2 160 468,24
Résultat de fonctionnement N-1		7 639 764,11
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N APRES REPRISE RESULTAT I		9 800 232,35
INVESTISSEMENT		CA 2024
Dépenses réelles d'investissement		11 261 149,73
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales		50 235,65
Dépenses d'investissement		11 311 385,38
Recettes réelles d'investissement		5 694 424,51
Recettes d'ordre et opérations patrimoniales		1 273 058,59
Recettes d'investissement		6 967 483,10
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AVT REPRISE RESULTAT N-1	-	4 343 902,28
Résultat d'investissement N-1		122 970,55
Solde des restes à réaliser	-	2 876 672,82
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE	-	7 097 604,55
Résultat de clôture global		2 702 627,80
Résultat de clôture global sans RAR		5 579 300,62

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 11/07/2025
Publiée électroniquement le 11/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.